ELECTIONS DU

3 au 10 DECEMBRE

2026

S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45

S.A.I signifie :

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

Du 3 au 10 Décembre 2026, vous élirez vos représentants du personnel qui siégeront au sein de votre Commission Consultative Paritaire (CCP).

La CCP regroupe les 3 catégories : A, B et C.

Nous vous présentons une liste avec plusieurs candidats et agents du Loiret qui souhaitent vous représenter et défendre vos intérêts.

VOTONS POUR UN SYNDICAT LOCAL DU LOIRET !

VOTONS POUR LA LISTE « S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45 » !

Notre priorité,

c'est d'accompagner, soutenir, représenter et défendre les droits

des agents du Loiret !

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

des Territoriaux du CDG 45

Présentation de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

La Commission Consultative Paritaire (CCP) regroupe les 3 catégories hiérarchiques (A,B,C). La Commission Consultative Paritaire est compétente concernant la situation professionnelle des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

CAS DE SAISINE :

- **Licenciement après la période d'essai.**
- **Licenciement pour inaptitude physique.**
- **Révision de l'évaluation professionnelle.**
- **Projet de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.**
- **Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail.**
- **Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps (CET).**
- **Refus d'une action de formation professionnelle.**
- **Refus de temps partiel.**
- **…**

Syndicat AUTONOME et INDÉPENDANT

S.A.I. TERRITORIAUX CDG 45

Ne pas jeter sur la voie publique, SVP.